



SEANCE DU 27 janvier 2025

Ordre du jour

- | | |
|---|----|
| 1. Ouverture de la séance constitutive par la doyenne de fonction | 2 |
| 2. Présentation des responsables de groupe | 4 |
| 3. Désignation d'une ou d'un secrétaire ad hoc et de 3 scrutatrices ou scrutateurs ad hoc | 5 |
| 4. Appel nominatif | 5 |
| 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 | 7 |
| 6. Election de la présidente ou du président du Conseil général | 7 |
| 7. Election de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général | 10 |
| 8. Election de la secrétaire ou du secrétaire du Conseil général | 12 |
| 9. Assermentation | 12 |
| 10. Vote sur le nombre des membres des Commissions permanentes et ad hoc | 13 |
| 11. Commission « Gestion » | 14 |
| 12. Commission « Edilité, Urbanisme et Agglomération » | 18 |
| 13. Divers | 19 |



1. Ouverture de la séance constitutive par la doyenne de fonction

Intervention de Mme Blanka Blumenthal, doyenne de fonction

Bonsoir monsieur le président, mesdames les conseillères communales, messieurs les conseillers communaux, chères et chers collègues.

J'aimerais que les scrutatrices mesdames Mélanie Franc (PLR), Nancy Multone (Monthey Demain), désignées par leurs groupes respectifs, viennent me rejoindre.

Monsieur Frederic Rottach va vous faire la présentation du système de vote électronique.

Intervention de M. Frederic Rottach, de la société K & K Ingénieurs Conseils

Bonjour à tous. Je suis Frederic Rottach, directeur de K & K Ingénieurs Conseils, qui vous a vendu le système de votation électronique pour votre Conseil général. Je vais juste vous présenter un peu comment le système fonctionne, comment utiliser la télécommande, et comme ça tout se déroulera très bien pendant cette séance ; et vous verrez par la suite, ce sera de plus en plus facile. Donc, comment ça fonctionne? Côté matériel, vous avez tous une télécommande devant vous et cette zapette vous affichera des informations et vous permettra justement de voter et de procéder à une élection. Un écran de présentation vous affiche des informations, entre autres des résultats, un ordinateur qui est juste là devant vous, totalement en ligne, ce qui veut dire qu'on ne peut pas se connecter à distance dessus pour manipuler les votes ou autres. C'est donc une sécurité supplémentaire. Et une antenne branchée sur l'ordinateur en USB. On est donc protégé de l'extérieur puisqu'on n'est pas sur le réseau. La télécommande se présente de cette manière : on a un écran d'affichage qui nous affiche un certain nombre d'informations, un curseur montant, un curseur descendant. Ces deux curseurs seront utilisés pendant les élections pour monter et descendre à travers des listes de noms. Vous avez le bouton central pour valider certaines votations ou les élections et surtout faire l'appel des présences. Et pour les votations en bas, vous avez « oui », « l'abstention » ou « non ». Si jamais votre télécommande éteinte, tout ce que vous devez faire, c'est appuyer une fois sur le bouton central pour l'allumer et elle va vous afficher qu'elle est connectée : ça veut dire qu'elle est liée avec l'antenne branchée sur l'ordinateur.

Nous allons commencer par le contrôle des présences pour le premier Conseil général avec appel. Ça veut dire que la secrétaire va appeler votre nom et vous devrez appuyer sur le bouton central une fois pour valider votre présence. Comme ça, on est sûr que la télécommande fonctionne et que vous êtes bien enregistré. Sur l'écran, vous aurez « enregistré ». Ça veut dire que vous êtes bien validé dans le système. Ce processus est important aussi pour valider que le quorum est atteint, parce que vous êtes obligé d'avoir + de 50% des membres du Conseil pour pouvoir siéger.

Lors d'une votation, vous aurez sur l'écran d'affichage « Votez s'il vous plaît » et ensuite avec les 3 boutons du bas, vous appuierez une fois sur « oui », « non » ou « abstention » et cela va envoyer votre vote. Si vous avez voté « oui », vous aurez



le oui qui sera transmis. Ensuite, si vous votez « non », ce sera non qui est transmis. Attention, cela ne veut pas dire que ça n'a pas été transmis, c'est « non » qui a été transmis. Ensuite si vous votez l'abstention, l'abstention sera donc transmise.

Dans le cas d'une élection, sur votre écran, vous aurez des noms qui vont s'afficher et très important aussi le nombre de sièges qui peuvent être élus. Dans cet exemple-là, on a 1 siège disponible et avec le curseur montant et descendant, vous pourrez sélectionner la personne et valider avec le bouton vert. Vous allez voir qu'il y aura des vues qui vont s'afficher à côté des noms des personnes. Par exemple là on a Julien et Maud que vous pouvez sélectionner. Une fois que vous avez sélectionné la bonne personne, vous passez à l'étape suivante avec le bouton principal ; là vous aurez un autre écran de contrôle qui va vraiment valider votre sélection. Et vous pourrez une fois valider de nouveau avec le bouton central et là ça va envoyer votre bulletin. Si jamais vous êtes trompé dans la sélection, vous pouvez toujours revenir dans la première partie et vous pouvez resélectionner la personne que vous avez sélectionnée, ce qui va la désélectionner. Donc, s'il y a déjà un « vu » à côté du nom de la personne, à côté de Maud, dans cet exemple-là, vous appuyez sur le bouton vert, et ça va désélectionner, et vous pouvez sélectionner une autre personne. Pendant les votations, les résultats peuvent être affichés. Donc on peut afficher qui a voté quoi et c'est totalement anonyme : on ne verra donc pas qui a voté pour qui. Ça c'est très important de le savoir. Le résultat s'affiche comme une slide où par exemple pour une élection, vous auriez la liste des candidats et ce sera en ranking. Ce sera un pourcentage des « oui » et des « non » et le nombre de personnes qui ont participé dans le système.

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)

Bonsoir madame la doyenne du Conseil général, chers collègues, monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers municipaux. J'interviens ce soir concernant le test d'un vote électronique. Nous avons eu un retour du précédent bureau qui s'était renseigné sur les prix d'un tel système, très onéreux. Budget CHF 100'000.-, y compris achat, plus formation, sans compter les frais de maintenance. A la location, vous pouvez compter CHF 4'000.- la séance. Le président du bureau nous avait informé que Collombey-Muraz se penchait sur un système meilleur marché. Il nous avait avancé le prix de CHF 10'000.- à l'achat pour un système français. Nous ignorons ce soir quels sont les tarifs. Un tel système vaut-il vraiment la peine ?

J'entends bien que nous faisons ce soir un test mais nous pensons qu'il n'est nullement opportun de le faire lors de notre séance constitutive pour laquelle l'ordre du jour n'en fait pas état.

D'ailleurs qui a demandé ce test ? Le Conseil général ? Le Conseil municipal ? La Chancellerie ? Il s'agit de la compétence du Conseil général. Le sujet est donc à mettre à l'ordre du jour d'un prochain plenum. Merci d'en prendre note.

Intervention de Mme Blanka Blumenthal, doyenne de fonction

Je propose de procéder à un vote. Que ceux qui souhaitent le vote électronique se lèvent s'il vous plaît. Nous allons compter.



Intervention de M. Patrick Bräm (Monthey Demain)

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, je pense qu'il y a quelque chose qui ne joue pas là, parce qu'on n'a pas eu l'appel nominatif qu'on fait déjà des votes. On ne connaît pas le quorum.

Intervention de Mme Blanka Blumenthal, doyenne de fonction

Je vous laisse vous rasseoir s'il vous plaît. Nous allons faire l'appel nominatif.

Intervention de M. Patrick Bräm (Monthey Demain)

Et d'autre part, je me permets aussi, l'ordre du jour n'est pas respecté. Je pense que c'est quand même important qu'on respecte cet ordre du jour avec l'ouverture de la séance et après la présentation des responsables de groupe. Je pense que c'est quand même important de bien respecter cet ordre du jour.

La première des choses, d'après ce que je peux comprendre, c'est de suivre cet ordre du jour avec la présentation des responsables, s'il vous plaît et puis dans un deuxième temps, les scrutateurs, déjà nommés, et puis ensuite, l'appel nominatif devrait intervenir et c'est par la suite que ce vote pourra avoir lieu. Merci bien.

2. Présentation des responsables de groupe

Intervention de Mme Blanka Blumenthal, doyenne de fonction

Nous allons passer à la présentation des responsables de groupe. Si vous pouvez-vous présenter, s'il vous plaît.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe PLR Monthey Choëx

Madame la doyenne de fonction, monsieur le président de la Municipalité, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, mes chers collègues de cette noble assemblée. Je m'appelle Bryan Gremaud et suis honoré d'officier en tant que responsable de groupe du parti PLR Monthey Choëx. Afin d'assurer une organisation efficace et équilibrée, les 21 membres, tous ici présent, ont décidé d'accorder leur confiance à 2 personnes, soit moi-même pour le bureau et pour les représentations des groupes à l'extérieur, la gestion des affaires internes étant confiée à Diane Thurre-Millius que j'invite à se lever.

Madame Thurre-Millius agira également comme suppléante en cas de mon absence. Nous remercions nos collègues de parti de leur confiance accordée pour ces 4 prochaines années.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS et gauche citoyenne / PS-GC

Mesdames, messieurs, chers collègues de la Municipalité et du Conseil général, ad hoc pour l'instant. Je m'appelle Robert Burri. Je serai donc le responsable du



groupe PS et gauche citoyenne durant ces 4 ans. Je vous présente aussi Nadia Michaud qui est désignée à l'interne comme collègue-suppléante en cas d'absence de ma part et pour occuper d'autres fonctions en temps voulu. Merci pour votre confiance.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe Le Centre Monthey Choëx

Madame la doyenne de fonction, monsieur le président de la Municipalité, mesdames, messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues. Je m'appelle David Clément et j'officierai à la fonction de responsable de groupe du parti Le Centre Monthey Choëx.

Nous sommes 13 conseillers et conseillers généraux tous présents, que je remercie pour leur confiance accordée. Monsieur Pascal Pochon officiera comme suppléant lors de mes absences.

Intervention de M. Patrick Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Madame la doyenne de fonction, mesdames, messieurs, chers collègues, nous allons suivre ce qui a été fait jusqu'à présent en termes de présentation. Je m'appelle Patrick Alexandre Bräm, je suis responsable de groupe du mouvement Monthey Demain et puis je vous présente également ma suppléante Estelle Métrailler, qui sera également là pour nous assister.

Nous sommes 13, ce soir annoncé 12, et je me réjouis de passer ces 4 prochaines années avec vous, tout le groupe se réjouit. Merci beaucoup.

3. Désignation d'une ou d'un secrétaire ad hoc et de 3 scrutatrices ou scrutateurs ad hoc

Intervention de Mme Blanka Blumenthal, doyenne de fonction

Merci. Nous allons maintenant désigner la secrétaire ad hoc, s'il vous plaît. Il s'agit de madame Nadine Ninin. Merci.

Les scrutatrices sont quant à elles déjà désignées.

4. Appel nominatif

Intervention de Mme Nadine Ninin, secrétaire ad hoc

A l'appel de votre nom, merci d'appuyer sur la touche verte de votre zapette, s'il vous plaît. J'appelle Annen Indrid, Anthamatten Carole, Arlettaz Yvan, Baptista Joao Filipe, Beiner Nicolas, Bellwald Antoine, Besse Claude, Blumenthal Blanka, Borgeaud Clément, Bräm Patrick, Burri Robert, Caspani Diane, Catanese Natale, Cepi Jonathan, Clément David, Couturier Mathieu, David Christian, Délitroz Sianne, Dérivaz Vincent, D'Errico Adrien, Dorsaz Pauline, Duchoud Andrea, Faust Pierre-Yves, Fougeiret Stéphane, Franc Mélanie, Gashi Musli Benita, Grau Christophe, Grau Ludovic (excusé), Gremaud Bryan, Grept Guilhem, Gulas Florent, Jankovic Anita, Jacquet Rafaella, Kilaj Rilind, Labanti Thérèse, Lamas Eduardo, Mariétan David,



Martinez Alexandre, Métrailler Estelle, Michaud Nadia, Mignot Philippe, Missiliez Isabelle, Morel Didier, Moulin Pierre-Yves, Multone Stéphane, Multone Nancy, Nanchen Jacqueline, Nanchen Lisa, Nicklaus Lila, Ninin Nadine, Ostrini Olivier, Pochon Pascal, Previti Sandra, Rapin Sophie, Riesle Gérald, Rüegg Mathieu, Shala Zenun, Solioz Dan, Tuor Mama Jacky (excusée), Zara Tiziana.

Ce qui fait 58 présent et 2 absents.

Intervention de M. Patrick Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Madame la doyenne de fonction, mesdames, messieurs, chers collègues. Je ne m'imaginai pas du tout prendre autant de fois la parole en ce début de séance. Par contre, il faut vraiment qu'on clarifie quelque chose parce que là, je vous dis honnêtement, ça va un peu dans tous les sens.

Si je nomme l'article 8 de l'ordre du jour, le point numéro 3, il est bien indiqué qu'aucune décision ne peut être prise sur un objet non porté à l'ordre du jour.

Tout à l'heure, on a une pseudo-votation pour quelque chose qui ne fait pas partie de l'ordre du jour, à savoir rien n'a été noté sur l'ordre du jour quant à ce vote électronique, ça, c'est la première des choses. Donc, si le premier quart d'heure de la première séance de ces 4 prochaines législatures, on ne respecte déjà pas l'ordre du jour et on ne respecte déjà pas le règlement, je me demande dans quelle direction on va aller. Ça c'est le premier point. Et puis le deuxième point, je constate aussi que pour la première séance de tester quelque chose, de ma perspective, c'est quelque chose qui ne joue pas. Je propose clairement que l'on se tienne à cet ordre du jour et que l'on continue avec l'appel nominatif comme il doit être fait de manière ordinaire et ensuite, nous pourrions passer au point 5 avec une votation tout à fait traditionnelle et les votations électroniques pourraient être discutées lors d'une prochaine séance. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la doyenne de fonction, mesdames et messieurs les municipaux, chers collègues. On veut faire du formalisme apparemment. Ce serait bien que vous preniez un peu le lead et c'est vous, madame la présidente, qui donnez la parole aux gens dans cette salle. Là, on part dans tous les sens. Si on veut faire du formalisme, on va en faire jusqu'au bout : article 30, c'est madame la présidente qui décide comment on vote : à main levée, en se levant ou par tout autre moyen. Donc, c'est réglé, il n'y a pas besoin de faire de vote, comme ça a été demandé dans votre groupe. Madame la doyenne de fonction, vous avez décidé, on accepte cette décision et on avance. Avec un peu bonne foi, d'ici peu, ça fonctionnera très bien. Merci.

Intervention de Mme Blanka Blumenthal, doyenne de fonction

Merci. Alors juste un tout petit instant, s'il vous plaît.

Je donne la parole à Monsieur Burri.



Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC

Madame la doyenne de fonctions et chers collègues, c'est vrai qu'il me semble qu'on a un petit peu patiné au démarrage de cette première séance de Conseil général pour la législature qui vient.

Je dois reconnaître que les remarques formulées au départ par madame Multone sont pertinentes, de même que celles qui ont été exprimées par monsieur Bräm. Je propose que l'on mette formellement à l'ordre du jour de la prochaine séance la question du vote électronique sous la forme d'un devis, d'une décision qui devrait être prise à ce moment-là mais que ce soir soit considéré comme un soir test puisque d'ailleurs, c'est parti sur le sens du test qu'on utilise ce système, on aura le temps de l'évaluer par la suite. Et je regrette, entre parenthèse, que même l'appel soit effectué par ce système parce que ça ne permet pas de connaître les gens. Il y a quasiment 50% des gens qui ont changé dans cette noble assemblée et en ne disant même pas présents, on ne sait pas où se trouvent les gens. Donc ça, je le regrette et j'aimerais bien que même si on prenait le système électronique, par la suite, lors de l'appel, on appuie sur le bouton en disant « présent ». Ça permettra aussi de développer un peu la convivialité et de repérer les gens dans cette salle. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Blanka Blumenthal, doyenne de fonction

D'accord. Alors tout est en ordre. Ma question est : est-ce que vous voulez faire électronique ou bien manuel. Je vous laisse vous lever pour électronique, s'il vous plaît.

Résultat du vote : 46 oui / 12 non

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Intervention de Mme Blanka Blumenthal, doyenne de fonction

Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre par le vote électronique, s'il vous plaît. Je vous laisse voter.

Avec 58 « oui », le PV du 9 décembre 2024 est accepté.

6. Election de la présidente ou du président du Conseil général

Intervention de Mme Blanka Blumenthal, doyenne de fonction

Nous allons procéder à l'élection à la présidence du Conseil général. Qui sont les candidats, s'il vous plaît ?

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe Le Centre

Madame la doyenne de fonction, monsieur le président de la municipalité, mesdames, messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe Le Centre à l'honneur de proposer la candidature de monsieur David Mariétan à la fonction de président du Conseil général pour cette nouvelle



législature. Fort d'une solide expérience de 4 années au sein de ce Conseil, monsieur Mariétan incarne l'engagement au service de l'intérêt public et privé. Sa brillante ré-élection en novembre dernier, témoignage d'une large reconnaissance populaire, légitime pleinement sa place en tant que premier citoyen de notre ville. Le groupe Le Centre vous invite à soutenir cette candidature avec confiance et enthousiasme. Nous vous remercions par avance pour votre précieux appui.

Intervention de M. Patrick Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Madame la doyenne de fonction, mesdames, messieurs, chers collègues. Nous voici réunis ce lundi 27 janvier 2025 pour la première séance du Conseil général de cette législature. C'est avec émotion que notre mouvement citoyen Monthey Demain, encore inconnu il y a 7 mois, siège avec un peu plus de 21% des voix, ex-aequo avec le Parti Socialiste et Le Centre. En quelques mois, un travail incroyable a été réalisé par notre mouvement afin de se faire connaître et présenter nos idées au public. Je profite de cette occasion, en parlant au nom de notre mouvement, afin de réitérer nos remerciements à toutes les Montheysannes et les Montheysans qui ont décidé de nous accorder leur confiance en élevant Monthey Demain au rang des forces politiques qui compte au sein de notre ville.

Ce résultat prouve clairement que nos projets audacieux, nos intentions constructives et nos différences qui, au final, nous rassemblent, parlent aux montheysannes et montheysans.

Notre mouvement siégeant pour la première fois ce soir ici au Conseil général est composé de 70% de nouveaux citoyennes et citoyens montheysans débutant leur expérience politique. Cette nouvelle énergie au sein du paysage politique montheysan me réjouit car, à cet instant, nous aspirons à pouvoir travailler avec tous les partis représentés ce soir dans une atmosphère des plus constructive possible et bienveillante à l'égard de la population montheysanne. Étant un mouvement citoyen sans affiliation à un quelconque parti, nous n'avons aucune contrainte idéologique partisane, ce qui fait de notre mouvement un vecteur positif d'échange, de création et de détermination à travailler ensemble pour faire de Monthey une ville qui aspire chaque jour à être encore plus agréable à vivre, à travailler et à se détendre.

Monthey Demain a été élu deuxième force politique au Conseil municipal avec 2 élus et a décroché 13 sièges au Conseil général, nombre identique au Parti Socialiste et au Centre. Ces résultats amènent donc cette législature, dans un souci de respect de la représentativité et du résultat des élections du 10 novembre dernier, à compter au minimum une ou un élu de Monthey Demain parmi les postes clés de présidences de commissions permanentes ou vice-présidences à élire ce soir. Je vous informe volontiers que nous acceptons cet engagement implicite, dérivé du résultat des élections de novembre dernier et présenterons fièrement des candidats aux élections des postes clés durant cette séance. En ce qui concerne l'élection de la présidence du Conseil général, nous soutenons activement la candidature défendue par le Centre en la personne de David Mariétan. De plus, avec le déroulement exceptionnel de l'élection des conseillères et conseillers municipaux, nous estimons que David Mariétan est totalement légitime à ce poste. Merci pour votre attention.



Intervention de Mme Blanka Blumenthal, doyenne de fonction

Si personne d'autre ne demande la parole, nous allons procéder au vote. Etant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat à la présidence, nous allons procéder à un vote tacite, sauf objection.

Monsieur David Mariétan est donc le président du Conseil général, et nous le félicitons pour cette nomination.

Je cède la place et la parole à Monsieur Mariétan. Merci beaucoup de m'avoir donné l'opportunité d'être à cette place, même si j'ai été un petit peu nerveuse.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Bonsoir. Alors j'ai prévu un discours qui devrait durer une vingtaine de minutes... je plaisante !

Monsieur le président de la Municipalité, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues. C'est avec une certaine émotion et une profonde gratitude que je me tiens devant vous ce soir. Votre confiance m'honore et elle m'engage à servir ce plénum avec la plus grande détermination. Pour commencer, je tiens à féliciter chacun d'entre vous pour votre engagement auprès de la collectivité. Ce n'est pas chose aisée de s'exposer, de se présenter sur une liste, et je tiens à souligner votre courage.

Je souhaite placer notre action sous le signe de 3 valeurs fondamentales, à savoir le respect, la convivialité et le partage. Ces mots simples mais puissants, sont les piliers sur lesquels nous construirons cette législature dans un esprit constructif.

Le respect est la base de toute société, à savoir juste et harmonieuse. Respecter, c'est écouter, c'est reconnaître la valeur de chaque personne, de chaque idée, de chaque différence. C'est bâtir des ponts, là où d'autres érigeraient des murs. Dans chaque décision que nous prendrons, nous veillerons à ce que le respect guide nos choix.

La convivialité quant à elle, c'est-ce qui donne à ce plénum son supplément d'âme. C'est avoir la capacité à travailler ensemble dans un esprit de bienveillance et sans couleur partisane. Elle sera le ciment de nos actions et le moteur de notre réussite.

Et enfin le partage. C'est-ce qui nous permettra de grandir, de mettre en commun nos talents, nos idées mais aussi nos espoirs. C'est refuser l'individualisme, pour adopter une vision collective. C'est dans les échanges que réside notre force et c'est ainsi que nous pourrons relever ensemble les défis qui nous attendent.

Chers collègues, je m'engage à œuvrer chaque jour avec ces valeurs au cœur de nos résolutions. Ensemble, nous construirons un avenir où chacun aura sa place et où chacun pourra s'exprimer. Aujourd'hui marque le début d'un chemin que nous tracerons ensemble avec, je l'espère, dynamisme et reconnaissance pour la mission que la population nous a confiée. Faisons de ce mandat une aventure humaine riche en respect, en convivialité et en partage. Merci pour votre confiance.



7. Election de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Nous allons passer au point 7 de l'ordre du jour : l'élection de la vice-présidence ou du vice-président du Conseil général. Je cède la parole au responsable de groupe, monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, tout d'abord, félicitations à cette brillante élection, monsieur Mariétan.

Ces dernières semaines ont été intenses en négociations diverses. Notre groupe au préalable a toujours demandé une juste répartition des postes clés au sein du Conseil général entre chaque groupe. Je tiens à relever que depuis plus de 30 ans, des règles tacites ont été mises en place et chacun s'est toujours attelé à les respecter. Or, il nous a clairement été annoncé à plusieurs reprises que nous serons exclus de toute élection au sein du Conseil général et que les places seraient distribuées en s'appuyant sur l'article 11 de notre nouveau règlement en privilégiant les 3 autres groupes politiques. Étonnamment, celui-ci n'est pas aussi strict que certains collègues veulent bien le dire. Permettez-moi de relever la dernière partie de cet article. Je cite: « La représentativité politique telle que résultant des suffrages de l'élection au Conseil général doit autant que possible être appliquée ».

En relisant plusieurs fois cet article nous constatons que Monthey Demain peut prétendre à une place importante dans cet hémicycle. Il me plaît de relever que les PLR comptent 21 élus et les 3 autres groupes, 13 chacun. Au nombre de 4 postes clés, la présidence ayant été attribuée, nous avons le plaisir de présenter une candidate au poste de vice-présidence. Avant cela, nous précisons qu'en cas d'élection de notre candidate, nous appuierons sans retenue le candidat socialiste à la présidence de la COGEST et la candidate PLR à la commission Edilité Urbanisme, par respect de l'article 11. De ce fait, nous montrons notre envie de travailler dans une ambiance constructive et amicale.

Nous avons le plaisir de présenter mademoiselle Sophie Rapin au poste de vice-présidence du Conseil général. En 2 mots : Sophie a 32 ans, elle est assistante médicale actuellement à 80% à l'hôpital Riviera-Chablais, et s'occupe également de l'accompagnement de médecins indépendants souhaitant ouvrir leur propre cabinet médical. Sophie est également titulaire d'une maturité en santé sociale et d'un diplôme de formatrice d'apprenti. Mesdames, messieurs, chers collègues, je vous remercie d'accueillir chaleureusement la candidature de Sophie Rapin pour le poste de vice-présidence du Conseil général. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Bräm. Je cède la parole à Monsieur Burri.



Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC

Monsieur le président du Conseil général, mesdames, messieurs les membres du bureau, mesdames, messieurs les conseillers et les conseillers municipaux, mesdames, messieurs les représentants des médias, mesdames, messieurs dans le public, chères et chers collègues. Pour faciliter la fluidité des débats de ce soir, vous me permettrez de n'utiliser par la suite qu'une formule de salutation simplifiée mais tout autant respectueuse. Bien que disposant de 13 sièges comme chacun des 2 autres partis derrière le PLR, le parti socialiste et gauche citoyenne est à la deuxième place selon le nombre de suffrages. Conformément à ce qu'a dit mon éminent collègue responsable du groupe tout à l'heure en invoquant l'article 11 du nouveau règlement du Conseil général, que je ne vais pas vous relire maintenant, il faut se dire que ce n'est pas lors de l'entrée en vigueur pour la première fois de cet article, qu'il faut déjà invoquer une clause d'exception. Il est donc logique et légitime qu'un membre du parti socialiste et gauche citoyenne occupe le siège de la vice-présidence.

À cet effet, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de madame Benita Gashi Musli, directrice d'une institution accueillant des personnes en situation de handicap à Choëx. Et je vous invite à lui accorder votre confiance en l'élisant au poste de vice-présidence du Conseil général. Merci pour votre soutien.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Burri. Une autre prise de parole ? Monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, je me permets de suivre monsieur Burri. Pour la suite, je me permettrai de ne pas utiliser les usages de présentation. Simplement, je demande pour cette élection un vote à bulletin secret, s'il vous plaît.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Alors, sauf erreur, c'est le cas avec le vote électronique mais je propose de contrôler. Un petit instant. Merci.

Donc, il est confirmé que le vote électronique est bien un vote à bulletin secret. Je vous propose, si n'y a pas d'autres prises de parole, de passer directement au vote. On attend juste que la technologie suit.

Je rappelle que vous avez 2 noms qui sont mentionnés sur votre petit appareil et vous n'avez qu'à sélectionner la personne que vous souhaitez choisir. Je vous propose de voter. Je vois que certains ont déjà commencé.

Alors, il reste encore 3 personnes. Si vous pouvez bien vérifier qu'il est écrit « transmis » sur votre appareil.

Les votes étant terminés, j'annonce donc que la vice-présidence du bureau a été donnée à madame Gashi Musli Benita. Mes félicitations pour votre élection et je vous propose de nous rejoindre.



Voilà, je me permets une explication parce qu'effectivement, il y a 58 votants et puis il y a 42 voix pour madame Gashi Musli et 11 voix pour madame Rapin. Les voix qui n'apparaissent pas correspondent à des personnes qui ont souhaité voter blanc et comme le vote est à bulletin secret, ce n'est pas mentionné. Si cela peut rassurer certains d'entre vous. Est-ce que cela vous convient comme explication ?

Parfait merci.

8. Election de la secrétaire ou du secrétaire du Conseil général

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Alors, sur ce, je vous propose d'enchaîner avec l'élection du secrétariat. Je donne la parole au responsable de groupe.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe PLR

Tout d'abord, félicitations, monsieur le président du Conseil général. Je vais utiliser les mêmes usages de forme pour la suite. Au nom du PLR, j'ai le plaisir de vous présenter une candidate pour le poste de secrétaire du bureau du Conseil général. C'est une nouvelle élue comme les 2/3 de cette assemblée, Nadine Ninin, qui œuvre depuis déjà 1 heure maintenant et qui œuvre également pour le PLR depuis 2014 pour qui elle s'est chargée du secrétariat pendant 3 ans. Son expérience professionnelle à l'État du Valais, empreinte d'une double casquette de documentaliste et de collaboratrice administrative, lui permettra d'accomplir cette fonction avec brio. Modestie et engagement sont 2 de ses valeurs, ce qui nous a motivé à vous soumettre la candidature de cette élue, qui saura retranscrire parfaitement nos séances. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Gremaud. Une autre prise de parole ? Parfait, donc je vais vous proposer de passer directement au vote. Est-ce que ça convient si on part sur un vote tacite ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Alors je vous propose d'acclamer notre nouvelle Secrétaire. Félicitations Madame Ninin et merci d'avoir déjà commencé le travail.

J'ai noté que dans l'ordre du jour et conformément au règlement du Conseil général, nous aurions dû nommer des scrutateurs également. Je vous propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil général, afin d'examiner cette question entre les différents chefs de groupe et le bureau, si cela vous convient.

Merci.

9. Assermentation

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Nous allons passer à l'assermentation. C'est formel mais c'est important et ça tenait à cœur au groupe de travail qui a préparé ce nouveau règlement du Conseil général. Je vais donc procéder à la formulation puis nous allons, par ordre alphabétique et à tour de rôle, procéder à l'assermentation. Debout, pour ceux qui le peuvent et dans la mesure du possible, levez la main et dites « je le jure » ou



« je le promets ». Est-ce que c'est assez clair pour tout le monde? Parfait, alors je vais céder la parole à notre nouvelle secrétaire pour qu'elle puisse procéder à l'appel nominatif. Mais avant, je vais donner la phrase et je vous laisse après, chacun à tour de rôle, dire « je le jure » ou « je le promets ».

« Je m'engage, en mon âme et conscience, à défendre les intérêts de la population monthaysanne, à exercer en toute conscience la charge qui m'est confiée et à ne jamais excéder les attributions de mon mandat. »

Annen Indrid (je le promets), Anthamatten Carole (je le promets), Arlettaz Yvan (je le jure), Baptista Joao Filipe (je le jure), Beiner Nicolas (je le jure), Bellwald Antoine (je le promets), Besse Claude (je le promets), Blumenthal Blanka (je le promets), Borgeaud Clément (je le promets), Bräm Patrick (je le promets), Burri Robert (je le promets), Caspani Diane (je le promets), Catanese Natale (je le promets), Cepi Jonathan (je le jure), Clément David (je le promets), Couturier Mathieu (je le jure), David Christian (je le promets), Délitroz Sianne (je le promets), Dérivaz Vincent (je le jure), D'Errico Adrien (je le jure), Dorsaz Pauline (je le promets), Duchoud Andrea (je le promets), Faust Pierre-Yves (je le jure), Fougeiret Stéphane (je le jure), Franc Mélanie (je le promets), Gashi Musli Benita (je le promets), Grau Christophe (je le jure), Grau Ludovic (excusé), Gremaud Bryan (je le jure), Grept Guilhem (je le promets), Gulas Florent (je le promets), Jankovic Anita (je le jure), Jacquet Rafaella (je le promets), Kilaj Rilind (je le jure), Labanti Thérèse (je le promets), Lamas Eduardo (je le promets), Mariétan David (je le jure), Martinez Alexandre (je le promets), Métrailler Estelle (je le jure), Michaud Nadia (je le promets), Mignot Philippe (je le promets), Missiliez Isabelle (je le jure), Morel Didier (je le jure), Moulin Pierre-Yves (je le promets), Multone Stéphane (je le jure), Multone Nancy (je le jure), Nanchen Jacqueline (je le jure), Nanchen Lisa (je le promets), Nicklaus Lila (je le promets), Ninin Nadine (je le promets), Ostrini Olivier (je le jure), Pochon Pascal (je le promets), Previti Sandra (je le promets), Rapin Sophie (je le jure), Riesle Gérald (je le jure), Rüegg Mathieu (je le jure), Shala Zenun (je le promets), Solioz Dan (je le jure), Tuor Mama Jacky (excusée), Zara Tiziana (je le promets).

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Parfait. Merci beaucoup pour votre engagement

10. Vote sur le nombre des membres des Commissions permanentes et ad hoc

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Je vous propose maintenant de passer au point 10 de l'ordre du jour, à savoir le vote sur le nombre de membres des commissions permanentes et ad hoc.

Je cède la parole au responsable de groupe monsieur Burri.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, je crois que tout le monde est d'accord pour dire que vu la représentation des partis du Conseil général, une représentation de 3 / 2 / 2 / 2 semble adéquate. Donc 3 pour le PLR, et 2 pour chacun des autres partis.



Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Parfait alors, est-ce que c'est nécessaire de voter pour vous entraîner à voter électroniquement ou est-ce qu'on part sur un vote tacite ?

Vu qu'il n'a pas d'opposition, cette proposition adoptée. Merci beaucoup.

11. Commission « Gestion »

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Je vous propose maintenant de passer au point 11 de l'ordre du jour sur la Commission de Gestion et l'élection de ses membres. Donc c'est particulier parce que nous allons procéder par un vote électronique, ce qui va demander un peu d'entraînement puisque nous allons voter membre par membre. Je vais d'abord donner la parole aux chefs de groupe pour annoncer leurs propositions puis nous voterons au fur et à mesure.

Je donne la parole à Monsieur Burri.

a) Élection des membres

b) Élection des suppléantes et suppléants

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues. Je ne ferai qu'une seule intervention au sujet de l'élection des membres et suppléants de la COGEST et me permettrait de reprendre la parole lors de l'élection de son président. Le groupe Parti socialiste et gauche citoyenne propose donc la candidature de messieurs Olivier Ostrini et Adrien D'errico en qualité de membre de la COGEST en relevant que ce sont les 2 seuls membres sortant de la COGEST de la législature précédente. Ils disposent donc des compétences utiles et nécessaires pour partager leur expérience dans cette importante commission communale.

Comme suppléants, le groupe Parti Socialiste et gauche citoyenne propose d'ores et déjà, mesdames Blanka Blumenthal et Sianne Delitroz. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Burri. Je donne la parole à Monsieur Gremaud.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe PLR

Pour le groupe PLR, je présente monsieur Antoine Bellwald, dont l'expérience n'est pas à prouver, monsieur Filipe Batista et monsieur Pierre-Yves Moulin.

À la suppléance, je propose madame Diane Thurre-Milius, monsieur Jonathan Cepi et monsieur Guilhem Grept.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Gremaud. Je cède la parole à monsieur David Clement.

Intervention de M. David Clement, responsable de groupe Le Centre

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues. Le groupe Le Centre propose les candidatures de messieurs Philippe Mignot et Pascal Pochon comme commissaires, et à la suppléance messieurs Nicolas Beiner et moi-même David Clement.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Clement. Je donne la parole à monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Merci monsieur le président. Nous présentons comme membre madame Nancy Multone et mademoiselle Estelle Métrailler. Et à la suppléance Monsieur Mathieu Rüegg et moi-même Patrick Alexandre Bräm.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Bräm.

Puisqu'il y a 9 membres, je vous propose de simplifier en procédant à un vote tacite. Je vais donc poser la question : y a-t-il des oppositions au vote tacite ? des abstentions ? Non ? Donc félicitations aux commissaires déjà de la commission COGEST. Bravo !

Nous allons passer à l'élection des suppléants et pour ce faire, je vous propose la même formule, elle a l'air gagnante. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Non ? Félicitations aux suppléantes et suppléants.

c) Élection de la présidente ou du président

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Nous allons passer maintenant à l'élection de la présidence de la COGEST. Je cède la parole aux chefs de groupe. La parole est à monsieur Burri.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues. Le groupe Parti Socialiste et Gauche citoyenne vous remercie d'avoir élu les membres qui ont été proposés. Il souhaite d'ores et déjà à la COGEST de siéger de manière constructive tout au long de cette nouvelle législature.

S'agissant de l'élection de son président, le groupe vous prie d'accorder votre confiance à monsieur Olivier Ostrini qui, au vu de son engagement dans la COGEST



de la législature précédente, est donc parfaitement légitime pour occuper la fonction de président. Merci de soutenir sa candidature.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Burri. Je donne la parole à monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Merci monsieur le président. Nous constatons que le parti socialiste, avec 20% de voix au Conseil général, présente un deuxième candidat à un poste clé. En cas d'élection d'un deuxième candidat socialiste à un poste clé, la représentativité politique, telle que mentionnée dans l'article 11 du Conseil général énoncé précédemment, serait complètement bafouée. En effet, le parti socialiste obtiendrait 2 postes clés sur 4, soit un ratio de 50% contre 0 pour Monthey Demain, alors que nos 2 groupes détiennent un nombre d'élus identique au Conseil général.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, avec les éléments que je viens d'évoquer, pouvons-nous parler d'une politique représentative sans privilège qui rassemble et non qui exclut ? La force de la communauté ne se mesure-elle pas au bien-être du plus faible de ses membres ? Ces quelques mots, je ne les ai pas inventés. J'ai simplement cité un extrait des valeurs que le parti socialiste publie sur son site officiel. Aujourd'hui sera-t-il le premier jour, en 125 ans d'existence, que le parti socialiste bafoue ses propres valeurs ? Mesdames, messieurs, chers collègues, je vous invite à voter la raison et non l'exclusion.

Notre mouvement Monthey Demain présente madame Nancy Multone au poste de la présidence de la Commission de Gestion. Je vous remercie d'accueillir chaleureusement sa candidature. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Bräm. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Nous allons donc procéder au vote.

Il y a donc 2 noms qui apparaissent sur votre télécommande. Je vous propose de procéder au vote entre monsieur Ostrini et madame Multone. Veuillez contrôler qu'il y a bien affiché « transmis » sur votre appareil.

Parfait merci. Résultat du vote :

- 44 voix pour monsieur Ostrini
- 8 voix pour madame Multone
- et 6 abstentions

Félicitations monsieur Ostrini.

[Des voix s'élèvent dans la salle « ce n'est pas possible »]



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Est-ce qu'il y a un problème ?

[Suit une courte discussion entre le président et la salle sur le fait qu'il ne serait pas écrit « transmis » sur la télécommande et sur le fonctionnement de celle-ci.]

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

C'est normal qu'il soit écrit « connecté » après « transmis ». Mais est-ce que vous souhaitez reprocher au vote ?

Je rappelle que comme le vote est anonyme, c'est un peu compliqué mais on peut faire, si vous le souhaitez, un vote test afin de vérifier que toutes les télécommandes fonctionnent. Donc, on va poser une question bateau et tout le monde vote. Comme ça, nous pourrions contrôler que tous les appareils fonctionnent. La question bateau est « Quel temps fait-il » et je vous propose de tous mettre la même chose et ensuite je vous propose de repasser au vote de la présidence de la COGEST. Je vous propose de tous mettre « pluie » pour vérifier que tout fonctionne, donc vous descendez et vous appuyez sur la petite flèche verte et 2 fois sur la touche Enter.

[Le vote n'étant pas concluant (quelqu'un ayant répondu « soleil » et d'autres s'étant abstenus), M. Mariétan, président du Conseil général, propose une suspension de séance de 5 minutes et demande aux chefs de groupe de s'approcher.]

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Je vous propose de gentiment prendre place, s'il vous plaît, pour reprendre le Conseil. Merci.

Le bureau, en discutant avec les chefs de groupe qui, je vous le rappelle, font partie du bureau, a décidé de faire un dernier test et si ça ne fonctionne pas de passer au vote papier à bulletin secret. Est-ce que ça vous convient ? Parfait.

Le test étant concluant, nous pouvons reprendre l'élection pour la présidence de la COGEST, donc monsieur Ostrini ou madame Multone. Je vous laisse voter.

Résultat du vote :

- 46 voix pour monsieur Ostrini
- 11 voix pour madame Multone
- et 1 abstention

Félicitations monsieur Ostrini.

Je rappelle que la vice-présidence et le poste de rapporteur se discutent après en commission.



12. Commission « Edilité, Urbanisme et Agglomération »

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Nous allons donc passer à la commission Edilité, urbanisme et agglomération avec l'élection des membres. Je cède la parole aux chefs de groupe.

a) Élection des membres

b) Élection des suppléantes et suppléants

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe PLR

Je présente comme membres madame Andrea Duchoud, madame Carole Anthamatten et moi-même, Bryan Gremaud. À la suppléance, madame Rafaella Jacquet, messieurs Zenun Shala et Yvan Arlettaz.

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci. Je cède la parole à monsieur Burri.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe PS-GC

Monsieur le président, mesdames, messieurs. Le groupe Parti Socialiste et Gauche citoyenne présente comme membres messieurs Alexandre Martinez et Natale Catanese ; et à la suppléance, mesdames Sandra Previti et Mama Jacky Tuor.

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Burri. La parole est à monsieur Clement.

Intervention de M. David Clement, responsable de groupe Le Centre

Monsieur le président, mesdames, messieurs, le groupe Le Centre Monthey Choëx propose les candidatures de madame Thérèse Labanti et de monsieur Stéphane Multone comme membre. À la suppléance, nous proposons les candidatures de messieurs Christian David et Philippe Mignot.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci. La parole est à monsieur Bräm.

Intervention de M. Patrick Bräm, responsable de groupe Monthey Demain

Merci monsieur le président. Notre mouvement Monthey Demain présente comme membres madame Sophie Rapin et monsieur Christophe Grau. Et à la suppléance, messieurs Rilind Kilaj et Dan Solioz.



Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci. Je vous propose de s'épargner un nouveau vote électronique et de procéder à un vote tacite pour les membres de la commission « Edilité, Urbanisme et Agglomération », si cela vous convient. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Félicitations.

Nous allons passer à l'élection des suppléants par le même procédé, le vote tacite. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Félicitations.

c) Élection de la présidente ou du président

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Nous allons donc passer à l'élection de la présidence de la commission. Je cède la parole au responsable de groupe monsieur Gremaud.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe PLR

Monsieur le président, mesdames et messieurs les municipaux et chers collègues. Au nom du PLR, je me réjouis de vous présenter une candidature à la fonction de présidente de la commission EUA. Avec sa campagne intense pour la Municipalité et le Conseil général, son engagement important lors de la dernière législature en tant qu'élue au Conseil général de Monthey et en tant que députée suppléante au canton, je ne vous cache pas que madame Andrea Duchoud candidate à cette fonction, saura gérer la commission avec un intense dévouement. Commission dont elle a été membre pendant 4 années. En ses qualités d'entrepreneur, d'enseignante et de bénévole dans diverses associations locales, madame Duchoud saura mettre à disposition son sens de la rigueur, sa curiosité et aussi sa pédagogie pour diriger cette commission. Je vous remercie de soutenir sa candidature.

Intervention du M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Gremaud. Puisqu'il n'y a plus d'autre prise de parole, je vous propose donc de passer au vote tacite si cela vous convient. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Félicitations madame Duchoud.

13. Divers

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Nous allons donc passer au dernier point de l'ordre du jour, les divers. Je cède la parole à la salle.

Personne ne souhaitant intervenir, je cède la parole à notre président de la ville de Monthey, monsieur Fabrice Thétaz.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Merci monsieur le président du Conseil général. Mesdames et messieurs les membres du bureau du Conseil général, chères et chers élus de ce noble Parlement. Permettez-moi, en cette première séance constitutive du Conseil général, d'adresser mes félicitations à vous toutes et vous tous pour votre élection respective au Conseil général et vous remercier pour votre engagement au cours de ces 4 prochaines années. Permettez-moi d'adresser en préambule un petit mot particulier pour notre nouveau président du Conseil général, monsieur Mariétan, pour vous féliciter pour votre engagement ainsi que pour votre élection à la tête de ce Parlement communal. Nul doute que vous saurez gérer les débats de ce Conseil général avec la rigueur nécessaire pour que le débat se passe le mieux possible, tout en assumant également votre fonction de premier citoyen de la ville, avec l'empathie et la bonhomie que l'on vous connaît.

Je vous souhaite en tout cas une excellente législature à la tête de ce noble Parlement, le plus ancien de la République et canton du Valais, et je me réjouis beaucoup de notre collaboration au cours de ces 4 prochaines années.

Une nouvelle législature, c'est aussi un changement important que ce soit à l'exécutif ou à la présidence de la ville. C'est l'occasion de lancer également une nouvelle dynamique, un nouveau souffle, que ce soit à l'interne du Conseil municipal mais également dans les relations que nous partageons avec le Conseil général. Une relation que j'appelle de mes vœux, de confiance et de respect mutuel. C'est également une législature importante, comme vous le savez, avec des investissements conséquents qui nous attendent, de nombreux projets à concrétiser. J'en citerai quelques-uns.

Tout d'abord le grand complexe du Mabillon, avec plus de 50 millions d'investissements, une nouvelle école de 20 salles de classe qui sera inaugurée au mois d'août de cet été, une UAPE qui permettra d'accueillir plus de 150 repas à midi. Et puis dans un deuxième temps 2 nouvelles salles de gym qui verront le jour juste à côté.

Je pense aussi à un projet extrêmement important avec le terminal combiné rail-route qui est un partenariat extrêmement fort avec le site chimique. Des travaux qui ont commencé, et qui vont se poursuivre au cours de ces prochains mois et prochaines années, et qui permettront de créer une relation très forte entre le monde de l'économie et le monde politique, afin de garantir et d'augmenter également les places de travail sur notre territoire.

Quelques mots par rapport à la petite enfance puisque, comme vous le savez également, l'agrandissement de la Tonkinelle est en route et permettra de doubler la capacité d'accueil au niveau de la nurserie à la fin de l'année prochaine.

Et puis, il y a également un certain nombre de projets avec le bâtiment Simplon 10, actuellement en cours de transformation, et qui permettra d'accueillir le nouveau service Enfance, jeunesse et intégration dans ce bâtiment en créant ainsi des synergies extrêmement intéressantes.

Tout ceci, mesdames et messieurs, afin d'améliorer la qualité de vie de nos montheyannes et de nos montheyans, tout cela dans un état d'esprit que l'on souhaite le plus positif possible.

Je vous souhaite, en tout cas, mesdames, messieurs, une excellente législature de travail, de propositions et d'initiatives qu'on se réjouit d'écouter et tout ceci dans l'intérêt des montheyannes et des montheyans.



Belle soirée à tous et puis au plaisir de vous retrouver tout bientôt au sein de ce Parlement.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur le président. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je me permets de clore notre premier Conseil général, en tout cas pour beaucoup d'entre nous. Merci pour cette première expérience.

Je rappelle juste qu'il est idéal de ne pas repartir avec votre télécommande et de la ranger dans la valise prévue à cet effet. Quant à moi, je vous souhaite une excellente soirée. Merci pour tout.

La séance est levée à 21h32.

Pour le Conseil général

David Mariétan, Président

Nadine Ninin, Secrétaire